

GÉOLOGUES INDÉPENDANTS DE FRANCE - G.I.F.

Syndicat professionnel

40 impasse de l'Escale – 30 340 SAINT PRIVAT DES VIEUX
Tél : 06 27 49 22 72 - www.geologues-conseil.fr

<p align="center">Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire des 07 et 08 octobre 2021</p>

Géologues Indépendants de France

Syndicat professionnel régi par les dispositions du Code du travail
prévues aux articles L.2131-1 et suivants et R2131-1 et suivants

L'assemblée générale du GIF s'est déroulée les 07 et 08 octobre 2021 à la ferme du
Chauchix à Lamballe (22).

Organisation : Marc THIEBOT

Assemblée Générale Ordinaire (AGO)

Le 07 octobre 2021 à 8h00 : début de l'AGO à Lamballe

Étaient présents lors de l'Assemblée Générale, les membres suivants :

8 membres actifs :

Nathalie CHARAVNER,
Alice PROUVOST,
Marc THIEBOT,
Philippe DEROSIER,
Guillaume LATGE,
Jean-Christophe LESAGE,
François HERBRETEAU,
Jérôme GAUTIER.

1 membre honoraire :

Gérard GONZALEZ.

2 auditeurs libres :

Hélène NADAUD,
Gilles MARTIN.

1 membre d'honneur :

Gilles LUCAS.

9 membres présents ont donc voté lors de l'AG.

GÉOLOGUES INDÉPENDANTS DE FRANCE - G.I.F.

Syndicat professionnel

40 impasse de l'Escale – 30 340 SAINT PRIVAT DES VIEUX
Tél : 06 27 49 22 72 - www.geologues-conseil.fr

Étaient excusés avec procuration, les membres suivants :

Jacques ROBERT, mandat à Gérard GONZALEZ,
Yves BERTHALON, mandat à Alice PROUVOST
Luc JAILLARD, mandat à Alice PROUVOST,
Jean-Marc FRANCOIS, mandat à Guillaume LATGE,
Simon DAUTUN, mandat à Nathalie CHARAVNER,
Laure SOMMERIA, mandat à Philippe DEROSIER,
Alexandra LAURENT, mandat à Nathalie CHARAVNER,
Julie MICHAUD, mandat à Marc THIEBOT,
Bruno DUPOUY, mandat à Gérard GONZALEZ,
Bruno DUCLUZEUX, mandat à François HERBRETEAU,
Bastien LEJEUNE, mandat à Jérôme GAUTIER,
Eric DESAGHER, mandat à Guillaume LATGE,
Florian LEWONCZUK, mandat à Jérôme GAUTIER,
Patrick GUILLEMINOT, mandat à Jean-Christophe LESAGE.

14 membres représentés avec procuration ont donc voté lors de l'AG.

Au total, 23 membres présents ou représentés ont voté lors de l'AG (Voir feuille de présence en ANNEXE 1).

Lors de l'AGO, le GIF avait 30 membres actifs et un membre honoraire (Gérard GONZALEZ). Avec 23 votants, le quorum pour l'AGO (tiers des membres) est donc atteint.

1 – Rapport moral 2020 du Président

Le Président a présenté son rapport moral (cf. infra) :

RAPPORT MORAL

Exercice 2020

L'AG 2019 organisée, par Alice PROUVOST, les 24 et 25 octobre à la maison d'accueil des Sœurs du Très Saint-Sauveur, commune de Oberbronn (67) a traité les points suivants :

- Situation/Liste des adhérents ;
- Un bilan du nouveau site GIF ;
- La situation du groupe Yahoo ;
- Bilans des commissions Environnement, Hydro, Géothermie, Géotechnique ;
- Réflexions sur le rôle du GIF / Représentation du GIF ;
- Proposition et vote sur le montant de la cotisation 2020.

Jérôme GAUTIER, notre Secrétaire a dressé le compte rendu et l'a communiqué sur le Groupe GIF.

Sur la base des décisions de cette AGO, une initiative a été engagée entre la fin 2019 et le début 2020, pour avorter lors du 1^{er} confinement COVID. Il s'agit de celle liée à la Loi Santé avec l'objectif de sensibiliser les Maires de France.

En effet, la période COVID a nécessité d'autres priorités d'ordre professionnel d'une part, et privé d'autre part, avec pour conséquence un ralentissement des actions à mener durant l'année.

Des évènements et situations ont néanmoins ponctué l'année.

Lors du 1^{er} confinement, du 17 mars au 11 mai, le forum a permis d'échanger sur la situation du moment, sur les manières de gérer la crise et de mettre en place les mesures barrière. C'est le premier intérêt de notre groupement – échanges et solidarité.

Sitôt la reprise effectuée, il a fallu penser à l'organisation de l'AG 2020 en Bretagne, tout en scrutant les indices et évolutions sanitaires. Finalement, à quelques jours près, notre réunion a été annulée à cause du second confinement. Après de multiples échanges sur la possibilité et la manière d'organiser une visio pour remplacer l'AGO, il a été décidé de la reconduire en 2021, par manque de savoir-faire avéré et de disponibilité pour la mener. Par voie de conséquence les mandats du CA et Bureau ont été prolongés.

GÉOLOGUES INDÉPENDANTS DE FRANCE - G.I.F.

Syndicat professionnel

40 impasse de l'Escale – 30 340 SAINT PRIVAT DES VIEUX
Tél : 06 27 49 22 72 - www.geologues-conseil.fr

Depuis, l'activité a végété, faute d'en train, mêlée à des questions sur l'avenir, et parfois éventuellement à des questions personnels.

Nous devons régulariser et nous régulariserons une décision de l'AG 2019.

Le texte, soumis et voté en AG, au sujet des Membres d'Honneur, sera ajouté au Règlement Intérieur ou au Statut.

Il faudra aussi poursuivre la réflexion et proposer un texte sur l'adhésion de professionnels non géologues (mais en relation avec la géologie) au sein du GIF.

Le site a été mis en ligne en Mai 2019.

En janvier 2020 a eu lieu la formation à l'administration du site dans les bureaux de FINGERPRINT avec G. LATGE, J. MICHAUD, J. GAUTIER.

Le remplissage de certains textes a été effectué. Mais il reste encore à faire (compléments et actualisations).

Le forum

Suite à l'AG alsacienne, Jean Christophe propose finalement la création d'un nom de domaine pour remplacer le groupe Yahoo. Je remercie encore Jean Christophe pour s'être attelé à cette mise en place, avec Alice (création d'un nom de domaine, liste, etc).

La norme environnementale NF X31-620.

Le recours auprès du Conseil d'Etat est toujours en instruction, ralenti par la période COVID.

La loi Santé.

Quels sont les retours d'expériences ? Le forum est resté silencieux sur le sujet, faut-il imaginer que l'application de ce texte ne pose finalement pas de problème ? Nous ferons un point sur la question, prévu à l'Ordre du Jour.

GÉOLOGUES INDÉPENDANTS DE FRANCE - G.I.F.

Syndicat professionnel

40 impasse de l'Escale – 30 340 SAINT PRIVAT DES VIEUX
Tél : 06 27 49 22 72 - www.geologues-conseil.fr

Une commission avait commencé à travailler sur la sensibilisation auprès des maires de France sur le sujet. Nous devons nous rapprocher de la revue des Maires de France, cette action est à reprendre si nécessaire et réactualisée.

Représentation du GIF

Malgré ce point évoqué aussi lors de l'AG 2018, ce chantier n'a pas évolué malheureusement. Des liens doivent manifestement être resserrés, et des nouveaux doivent être créés avec d'autres groupes. L'expérience avec l'UCIE et l'OCEP en est une illustration.

Une approche vers d'autres organes professionnels aurait dû être menée. Cette action, décidée par l'AG 2019, importante voire essentielle à mes yeux, doit être reprise.

Nous avons commencé :

Partenaires potentiels	Date de création	Nb de membres	Téléphone	Site internet
USG (Union Syndicale Géotechnique)	1974	50	01 44 30 49 56	http://u-s-g.org/
SYNABA (Syndicat National des Bureaux d'études en Assainissement)	2005	100	01 48 06 80 81	https://www.fnsa-vanid.org/
UCIE (Union des Consultants et Ingénieurs en Environnement)	2003	75	06 59 42 32 20	http://www.ucie.org/
AIH (Association Internationale des Hydrogéologues) et CFH (Comité Français d'Hydrogéologie)	1952	300	06 03 85 15 71	https://www.cfh-aih.fr/
Autre ??				

GÉOLOGUES INDÉPENDANTS DE FRANCE - G.I.F.

Syndicat professionnel

40 impasse de l'Escale – 30 340 SAINT PRIVAT DES VIEUX
Tél : 06 27 49 22 72 - www.geologues-conseil.fr

Ajoutons à cela, un contact début 2020, provenant de l'Ecole des Mines d'Alès pour des besoins de formateurs. A ce titre, plusieurs membres du GIF ont été contactés. Guillaume est intervenu en Hydro. Une formation spécifique en géothermie n'a pas trouvé preneur.

A Saint Privat des Vieux, le 30 septembre 2020

Le Président du GIF

Gérard GONZALEZ



Vote du rapport moral du Président : Approbation à l'unanimité

2 – Rapports financiers 2019 et 2020

Le bilan des années 2019 et 2020, est présenté par Alice PROUVOST, trésorière du GIF :

En 2019, pertes de 1348 €.

Les grosses dépenses :

- Solde du site internet : 1100 €.
- Soutien au recours de l'UCIE : 1400 €.

En 2020,

- Pas d'AG à cause du contexte sanitaire (économie d'environ 500 €). Les seules dépenses correspondent aux frais de fonctionnement de base (cotisation, banque, internet, assurance).
- La cotisation banque est passée de 13,50 € à 19,50 €.
- La cotisation des adhérents est restée à 60 €.

⇒ Bilan : bénéfice de 1390 €.

Le bilan avait été déficitaire toutes les années où des frais ont été nécessaires pour la mise en place du site internet (=jusqu'à 2019 inclus). Ces frais avaient été préalablement provisionnés. En 2020, la mise en place du site internet étant soldée, le bilan est de nouveau positif.

Cotisations : tout le monde a réglé.

Compte trésorerie positif au 31/12/2021 : 6792 €.

Vote du rapport financier 2019 et 2020 : Approbation à l'unanimité

GÉOLOGUES INDÉPENDANTS DE FRANCE - G.I.F.

Syndicat professionnel

40 impasse de l'Escale – 30 340 SAINT PRIVAT DES VIEUX
Tél : 06 27 49 22 72 - www.geologues-conseil.fr

3 – Situation sur les adhérents en 2021

Alice PROUVOST présente la situation actuelle (2021) des adhérents du syndicat :

Le GIF présente 30 membres (dont M. DORSEMAINE dispensé pour raisons médicales), 1 membre honoraire (Gérard GONZALEZ) 2 auditeurs libres et 8 membres d'honneur.

Les nouveaux adhérents :

Y. BERTHALON (2020), BE HYDRO B CONSEIL (05)
S. DAUTUN (2020), l'associé de Nathalie CHARAVNER
B. SEVIN (2021), BE GDA (35)

Les départs effectifs :

J. CAUDROIT (2020)
G. FAURE (2020)
C. ADAM (2020)
N. GOBRON (2020)
L. PANIN (2020)
P. BENOIT (2021)

Les prochains départs (2022) :

J.M. FRANCOIS
L. JAILLARD

Les membres d'honneur :

Qui sont-ils actuellement ? P. LANDRY / G. LUCAS / D. JAMIER / G. PLIHON / C. SOLA / Y. BALLUE / Y. GLARD / B. TALOUR.

NB : Pierre PLOTTO (ex IMSRN) est maintenant à la retraite mais poursuit une activité de consulting (SAS GAIALOG). Pierre PLOTTO souhaite rester membre du GIF.

Devant la diminution progressive du nombre d'adhérent, il y a nécessité de trouver de nouveaux membres.

Discussion sur l'adhésion des non-géologues : les textes le prévoient et le cadrent (Cf. statuts du GIF /dispositions préliminaires et Art.06.1).

Si les membres du GIF ont connaissance de ce type d'adhésion, le faire savoir.

4 – Rapport moral 2021 du Président

Le Président a présenté son rapport moral (cf. infra) :

GÉOLOGUES INDÉPENDANTS DE FRANCE - G.I.F.

Syndicat professionnel

40 impasse de l'Escale – 30 340 SAINT PRIVAT DES VIEUX
Tél : 06 27 49 22 72 - www.geologues-conseil.fr

RAPPORT MORAL

Assemblée Générale 2021

A Lamballe, les 7 et 8 octobre 2021

Si une partie de l'exercice 2020 a été bousculée par l'effet COVID, l'année 2021 a aussi souffert des aléas et consignes sanitaires.

Toutefois, mais avec des disparités, les questions et les réponses des adhérents montrent que, globalement, l'activité professionnelle n'a pas trop souffert de la situation, malgré les hésitations du 1^{er} confinement.

Pour le GIF, en particulier, ces 2 années sont à mettre entre parenthèses. Cette AG est un nouveau démarrage, pour un exercice 2021/2022 riche en actions, rencontres et échanges. Espérons-le.

Le site demande des compléments, et surtout de l'actualité, des adaptations, en un mot du mouvement. Avec Julie, nous ferons un point sur le sujet en visio.

A signaler aussi, 2 contacts professionnels et 1 demande d'adhésion. Les 2 contacts ont été transférés à des adhérents selon la zone géographique et l'activité concernée.

Le groupe forum

Notre Trésorière, Alice, gardienne des comptes financiers et de la trésorerie, soucieuse des économies potentielles, a proposé de passer avec Google Group, gratuit, en remplacement du domaine geologues-conseil.com, payant (une quarantaine d'euros économisés). D'une main de Maître, Alice a mené le transfert avec succès. Je remercie Alice pour la démarche et l'action.

Au cours de ces mois COVID, nos bureaux ont beaucoup travaillé en télétravail, et en visio. Cette technique de communication s'est par conséquent beaucoup développée. Nous pourrions lors de cette AG, réfléchir et délibérer sur l'intérêt d'organiser une visio à mi- exercice, vers février/mars. L'AGO, plus conviviale, demande du contact, nécessite, à mon sens du présentiel, mais pourrait être organisée également en visio.

GÉOLOGUES INDÉPENDANTS DE FRANCE - G.I.F.

Syndicat professionnel

40 impasse de l'Escale – 30 340 SAINT PRIVAT DES VIEUX
Tél : 06 27 49 22 72 - www.geologues-conseil.fr

La norme environnementale NF X31-620.

Ce point est l'unique sujet travaillé dans l'année, et avec succès, puisque le Conseil d'Etat a annulé l'application de cette norme, en donnant raison au Groupement UCIE-OCEP-GIF après une audition à laquelle Jacques ROBERT a participé. Enfin, un succès officiel devant l'Administration. Savourons, et remercions notre confrère Jacques, ainsi que nos collègues de l'UCIE et l'OCEP.

Le sujet n'est pas fini puisque la modification de la norme doit être revue. Avec Jacques, nous échangeons avec nos partenaires en ce sens. Nous développerons dans le courant de cette AG.

Cette action et ce succès doit nous interroger sur le rôle et la représentation du GIF. Réflexions déjà entamées lors des AG précédentes, nous avons avec cette expérience un vécu sur lequel nous pourrions nous appuyer pour mettre en avant le GIF. Nous en reparlerons durant cette AG de Lamballe avec Jacques en visio.

A Lamballe, le 7 octobre 2021

Le Président du GIF

Gérard GONZALEZ



Vote du rapport moral du Président : Approbation à l'unanimité

5 – Dépenses prévisionnelles pour 2021

Alice PROUVOST présente l'état prévisionnel des dépenses pour 2021 :

- La résiliation de IONOS pour la liste de diffusion amène à une économie de 43,20 € /an.
- Un soutien complémentaire au recours de l'UCIE de 232 € a été versé.
- En estimant une dépense pour l'AG 2021 de l'ordre de 400 € + 60 € (autres frais), un bénéfice de l'ordre de 600 € est envisageable pour fin 2021.

GÉOLOGUES INDÉPENDANTS DE FRANCE - G.I.F.

Syndicat professionnel

40 impasse de l'Escale – 30 340 SAINT PRIVAT DES VIEUX
Tél : 06 27 49 22 72 - www.geologues-conseil.fr

6 – Nouvelles élections

Candidatures pour le nouveau conseil d'administration :

- Gérard GONZALEZ (candidat pour la Présidence sous le statut de membre honoraire)
- Nathalie CHARAVNER
- Jérôme GAUTIER (candidat au poste de Secrétaire)
- Alice PROUVOST (candidate au poste de Trésorière)
- Guillaume LATGE
- Jean-Christophe LESAGE (candidat au poste de Vice-président)
- Julie MICHAUD

Durée : 3 ans

Vote du nouveau Conseil d'administration : Approbation à l'unanimité

7 – Site du GIF

Revue du site par Guillaume LATGE :

- Nécessité que chaque société adhérente fasse un lien vers le site du GIF ;
- Nécessité de mettre à jour régulièrement les actualités : exemple : présentation des nouveaux adhérents, résultats du recours UCIE...
- Nécessité d'insérer le mot « carrières » et de le développer soit dans les pages existantes, soit dans une nouvelle page.
- Rappeler l'existence du site dans le forum (rubrique : recrutement).
- Inclure quelques liens utiles (UCIE...).
- Mise à jour des adhérents : Guillaume LATGE

Toutes demandes de modification sur le site du GIF est à adresser sur le forum à l'attention de Guillaume LATGE et/ou Julie MICHAUD.

Rappel des partenaires potentiels dont le lien pourrait être inclus :

Partenaires potentiels	Date de création	Nb de membres	Téléphone	Site internet
USG (Union Syndicale Géotechnique)	1974	50	01 44 30 49 56	http://u-s-g.org/
SYNABA (Syndicat National des Bureaux d'études en Assainissement)	2005	100	01 48 06 80 81	https://www.fnsa-vanid.org/
UCIE (Union des Consultants et Ingénieurs en Environnement)	2003	75	06 59 42 32 20	http://www.ucie.org/
AIH (Association Internationale des Hydrogéologues) et CFH (Comité Français d'Hydrogéologie)	1952	300	06 03 85 15 71	https://www.cfh-aih.fr/

8 – Bilan des activités Environnement, Hydro, Géothermie, Géotechnique – Décision de la Cour d'Etat / norme environnementale

Activité environnementale :

Décision de la Cour d'état / norme environnementale par Jacques ROBERT en visio :

Norme NF 31-X-620 : évolution en 2014 qui rend la norme obligatoire.

Deux parties :

- Partie 1 = conditions générales
- Partie 5 = conditions de participation

Partie 5 : évolution qui rend la norme obligatoire dans 2 cas : (1) le permis de construire doit comprendre une attestation qui atteste que le projet a été encadré dans les règles de l'art. (2) Seul un BE peut délivrer cette attestation et pour avoir cette certification, il faut passer par le LNE (labo agréé) – monopole ; certification onéreuse (50k€) une petite structure ne peut pas être certifiée.

Sur le long terme ceci amène à des monopoles...

L'audition a permis de faire connaître le GIF...

Sur le fond, les éléments qui posent problème : (1) pour être superviseur d'un projet, nécessité d'avoir un BAC+5 ou se référer à l'expérience pro. Pb : quelqu'un qui n'a pas les compétences peut être amené à superviser des projets qu'il ne connaît pas.

(2) Liste de matériels rendue obligatoire, mais matériels pas nécessairement utiles.

Sur la forme : double casquette du président de la certification / petites structures non consultées / enquête biaisée / consensus non réalisé / mise en concurrence non respectée...

Actions menées : annuler les modalités de la certification / annuler les pouvoirs de décision

Le GIF a été audité et écouté avec les deux autres associations UCIE / OCEP.

L'état se déresponsabilise des sites et sols pollués pour le confier à de grosses sociétés, donc la bataille n'est pas terminée...

La norme doit être réécrite...

L'UCIE / OCEP demande un engagement des adhérents du GIF car ce qui a été réalisé en sites et sols pollués pourrait l'être demain, par exemple en hydrogéologie.

La situation des actions est résumée dans le compte rendu préparé par Jacques, et inséré en ANNEXE 2.

Vote unanime pour reconduire la commission animée par Jacques ROBERT dans sa mission de représentation du GIF dans ce dossier.

Activité hydrogéologie : captage < 100 m3/jour – Le texte implique le montage d'un dossier préalable. Pour le moment ce décret n'est pas systématiquement appliqué. Surveiller l'évolution...

GÉOLOGUES INDÉPENDANTS DE FRANCE - G.I.F.

Syndicat professionnel

40 impasse de l'Escale – 30 340 SAINT PRIVAT DES VIEUX
Tél : 06 27 49 22 72 - www.geologues-conseil.fr

D'autres normes comme la NF X 10 -999 relative à la réalisation, au suivi et à l'abandon d'ouvrages de captage ou de surveillance des eaux souterraines réalisés par forages pourraient également évoluer.

9 – Prévisionnel d'activités 2021/2022

Déplacements éventuels sur le sujet de la Norme NF 31-X-620 dans le cas d'une suite...

Profiter de la dynamique de la décision du Conseil d'Etat au sujet de la norme NF 31-X-620 pour tenter de participer aux commissions de l'AFNOR...

Se faire connaître sur les supports, liens sociaux (Linked In), salons...

Adhésion à Linked in : version de base gratuite ⇒ création par J.C. LESAGE

10 – Cotisation 2021

Mise en place d'un groupe de travail composé du CA sur les cotisations : moduler le montant de la cotisation du GIF pour l'adapter à la taille de la structure ? (CA, nombre d'employés...)
L'AG décide de conserver le montant de la cotisation 2021 à 60 €.

Vote du nouveau Conseil d'administration : Approbation à l'unanimité

11 – Réflexions sur un contrat groupé Assurance professionnelle

Commission animée par Alice PROUVOST, Gérard GONZALEZ, Jean Christophe LESAGE et Nathalie CHARAVNER

Voir l'exemple allemand d'une assurance groupée pour les géologues...

12 – Echanges techniques sur la loi ELAN

G. GONZALEZ : reprise des propos de C. LOZANO (Cf. lien vers la revue SOLSCOPE MAG, n°17 d'avril 2021 - <https://www.solscope.fr>).

Résumé : La loi ELAN a pour objectif de prévenir les sinistres en informant l'acquéreur d'habitations sur les principes généraux de construction adaptés au contexte des argiles sensibles au retrait/gonflement. Elle concerne les terrains vendus à partir du 1^{er} octobre 2020.

Sont concernés les vendeurs de terrains à construire situés en zone d'aléa moyen (zone orange) ou fort (zone rouge), zonages disponibles sur www.georisques.gouv.fr.

La loi impose au vendeur de faire une étude géotechnique G1PGC.

GÉOLOGUES INDÉPENDANTS DE FRANCE - G.I.F.

Syndicat professionnel

40 impasse de l'Escale – 30 340 SAINT PRIVAT DES VIEUX
Tél : 06 27 49 22 72 - www.geologues-conseil.fr

Le vendeur a le choix entre faire une étude G2 spécifique au projet ou s'engager à suivre les prescriptions minimales fixées par arrêtés.

L'étude G1PC n'étant pas assez cadrée et insuffisante pour permettre de réaliser une construction (exemple : pas d'obligation sur le nombre, la profondeur de sondage, loi principalement ciblée sur la problématique retrait/gonflement...), le risque est de voir des études réalisées a minima sur la base d'une simple étude documentaire et les conséquences peuvent être importantes autant pour les acquéreurs que pour les assureurs des constructeurs (architecte, maçon, constructeurs de maisons individuelles, géotechnicien...). Pour les géotechniciens, il y a donc nécessité de bien analyser les risques avant de s'engager dans ce marché, de prévenir ou échanger avec sa compagnie d'assurances sur le sujet, de détenir à priori une décennale.

Mettre une actualité sur ce sujet sur le site du GIF.

13 – Echanges et retour d'expériences lors des transmissions d'entreprises

G. GONZALEZ : ne pas hésiter à se renseigner auprès des experts comptables, Gérard se rend disponible pour discuter du sujet avec les adhérents...

Discussions autour du Retour d'EXpériences des membres présents.

H. NADAUD, G. MARTIN, J.C. LESAGE, J. GAUTIER & G. LATGE peuvent également partager leur expérience.

14 – Exposé sur la création d'un groupement professionnel

Exposé par M. THIEBOT & F. HERBRETEAU : Groupe MEDIO, réseau d'experts indépendants spécialisés dans la réalisation de tout type d'études en lien avec l'environnement naturel ou industriel. Marc et François sont dans ce groupement, prometteur et riche d'expériences et de relations (Cf. groupe-medio.fr).

15– Prochaine AG

La prochaine AG se déroulera dans les Deux-Sèvres (79), à Niort (organisation : Nathalie CHARAVNER).

10 – Visites techniques

Judi 07 octobre après-midi : visite des carrières de Fréhel.

Les carrières de grès de Fréhel, dont l'exploitation a commencé au milieu du 19^{ème} siècle, sont uniques en France et probablement en Europe par leur caractère littoral : l'extraction a commencé latéralement (et non verticalement) en pratiquant des ouvertures côté front de mer. Pour cela une piste artificielle (remblais) a été créée sur le rivage entre la mer et le pied des falaises, celles-ci atteignant des hauteurs de 40 à 50 m environ. Cette piste privée est exclusivement réservée au passage des engins et véhicules liés à l'exploitation du grès.

Le domaine de la carrière s'étend sur environ 58 hectares et 1,8 km de front de mer, entre le cap Fréhel et la station balnéaire de Sables d'or les Pins. Elle est constituée de 4 grandes fosses nommées « Courcoux », « Coquiard », « Canyon » et « Colonie ». Seul « Canyon » est toujours en exploitation selon l'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation jusqu'à fin 2022.

La fosse Courcoux + plateau du Routin situé à l'extrémité Est de la carrière est en friche et accueille les anciens bâtiments d'exploitation. Ils sont inutilisés depuis près de 10 ans, très dégradés car squattés et vandalisés régulièrement sur cette zone isolée.

Cette fosse a fait l'objet de plusieurs projets de réhabilitation dont un parc de loisirs, mais les fronts de taille très instables de cette ancienne carrière limitent fortement les solutions de réhabilitation.

L'autorisation d'extraire le grès ne sera sans doute pas renouvelée, plusieurs associations environnementales militant contre ce projet.



GÉOLOGUES INDÉPENDANTS DE FRANCE - G.I.F.

Syndicat professionnel

40 impasse de l'Escale – 30 340 SAINT PRIVAT DES VIEUX

Tél : 06 27 49 22 72 - www.geologues-conseil.fr



L'ancienne fosse Courcoux



La plateforme d'exploitation



GÉOLOGUES INDÉPENDANTS DE FRANCE - G.I.F.

Syndicat professionnel

40 impasse de l'Escale – 30 340 SAINT PRIVAT DES VIEUX
Tél : 06 27 49 22 72 - www.geologues-conseil.fr

Jeudi 07 octobre après-midi : **détour par le cap Fréhel.**



GÉOLOGUES INDÉPENDANTS DE FRANCE - G.I.F.

Syndicat professionnel

40 impasse de l'Escale – 30 340 SAINT PRIVAT DES VIEUX
Tél : 06 27 49 22 72 - www.geologues-conseil.fr

Judi 07 octobre fin d'après-midi : **dégustation de cidre bio à la ferme pédagogique du courtil Galipaou (www.fermepedagogiqueducourtill.com)**

Dégustation du cidre Dretengoule et des autres cidres et alcool de la ferme...

Vendredi 08 octobre première partie de l'après-midi - **visite de la carrière de kaolins SOKA à Quessoy.**

La carrière de kaolins de Quessoy fait partie des cinq gisements de la Société Kaolinique Armoricaire, répartis entre la France et l'Ukraine. À Quessoy, SOKA exploite un gisement depuis près de 70 ans.



Les kaolins de la société SOKA sont utilisés dans de nombreuses applications : industrie céramique et réfractaire (carrelage, faïences...), charges minérales dans l'industrie (caoutchoucs, plastiques, peintures, colles, enduits, ciments, mortiers, cosmétiques...), élevage (nutrition animale, litières d'élevage...), protection des cultures, sables (revêtement terrains de sport, traitement de l'eau) et argiles kaoliniques (ciments blancs).

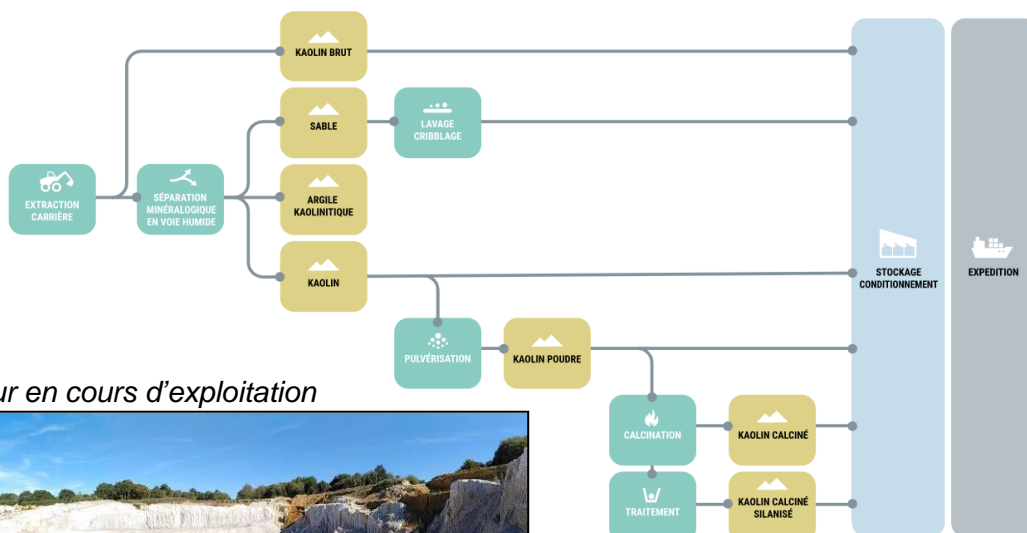
GÉOLOGUES INDÉPENDANTS DE FRANCE - G.I.F.

Syndicat professionnel

40 impasse de l'Escale – 30 340 SAINT PRIVAT DES VIEUX

Tél : 06 27 49 22 72 - www.geologues-conseil.fr

Les points d'extraction du site de la carrière de Quessoy sont sélectionnés selon le type de produit fini demandé. Le parcours du kaolin varie, de l'extraction au conditionnement, selon la finalité du produit :



Secteur en cours d'exploitation



Granules de kaolin utilisés pour la céramique



Fin de l'AGO le 08 octobre à 12h00.

Le 30/10/2021

Président

Gérard GONZALEZ

Secrétaire

GÉOLOGUES INDÉPENDANTS DE FRANCE - G.I.F.

Syndicat professionnel

40 impasse de l'Escale – 30 340 SAINT PRIVAT DES VIEUX
Tél : 06 27 49 22 72 - www.geologues-conseil.fr

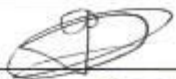




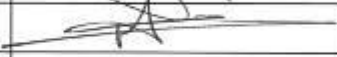

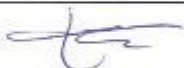


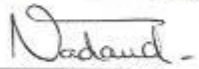

ANNEXE 1

La feuille de présence à l'AG des 07 et 08 octobre 2021 :

GÉOLOGUES INDÉPENDANTS DE FRANCE - G.I.F.

Assemblée Générale Ordinaire du 07-08 octobre 2021

Ferme de Chauchix - 22400 Lamballe

Nom, prénom des membres présents	Procurations (Nom, prénom)	Signature
GONZALEZ Gérard	ROBERT Jacques BRUNO DUPOUY	
LESAGE Jean-Christophe	Patrick GUILLEMINOT	
GAUTIER Jérôme	BASTIEN LEJEUNE ERIC DESAGHER FLORIAN LEWONCZUK	
PROUVOST Alice	JAILLARD Luc, BERTHALON Yves	
CHARAVNER Nathalie	DAUTUN Simon ALEXANDRA LAURENT	
THIEBOT Marc	JULIE MICHAUD	
^T LANGE Guillaume	FRANCOIS Jean-Marc ERIC DESAGHER	
LUCAS Gilles		
HERBRETEAU François	BRUNO DUCLUZAU	
DEROSIER Philippe	LAURE SOMMERIA	
NADAUD Héléne		
MARTIN Gilles		

La feuille d'émargement est certifiée exacte par le président de séance

GONZALEZ Gérard

A Lamballe, le 07 octobre 2021



Procurations à attribuer : Patrick GUILLEMINOT / Laure SOMMERIA / Alexandra LAURENT /
Eric DESAGHER / Bruno DUCLUZAU / Julie MICHAUD / Florian LEWONCZUK / Bastien
LEJEUNE / Bruno DUPOUY

GÉOLOGUES INDÉPENDANTS DE FRANCE - G.I.F.

Syndicat professionnel

40 impasse de l'Escale – 30 340 SAINT PRIVAT DES VIEUX

Tél : 06 27 49 22 72 - www.geologues-conseil.fr



GÉOLOGUES INDÉPENDANTS DE FRANCE - G.I.F.

Syndicat professionnel

40 impasse de l'Escale – 30 340 SAINT PRIVAT DES VIEUX
Tél : 06 27 49 22 72 - www.geologues-conseil.fr

ANNEXE 2

RECOURS CE : SYNTHÈSE POUR L'AG 2021

Le Contexte

Créée facultative en 2011, la norme NF X31-620 devient obligatoire en 2014 (loi ALUR) lors du changement d'usage d'une ICPE ou d'un projet d'aménagement d'un secteur d'information sur les sols (SIS). Dans ces deux cas, depuis 2015, les demandes de permis de construire ou d'aménager doivent être accompagnées d'une attestation dite « Attes », établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des SSP ou équivalent (partie 5 de la norme). Cette attestation garantit qu'une étude des sols a bien été réalisée et que ses résultats ont été pris en compte dans la conception du projet de construction ou d'aménagement afin d'assurer la compatibilité entre l'état des sols et l'usage futur du site. Or il n'existe actuellement en France qu'un seul référentiel officiellement reconnu, celui du LNE, qui se trouve donc en position de monopole. Un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) ou un expert en gestion SSP indépendant travaillant seul ne peut pas être certifié car le référentiel de certification LNE SSP prévoit qu'« une entreprise prétendant à la certification ou certifiée est constituée au minimum de 2 personnes, à savoir, un superviseur et un chef de projet, [...] les fonctions de superviseur et de chef de projet ne peuvent pas être cumulées sur une même prestation ». De plus, la certification LNE n'est financièrement pas accessible aux structures modestes. Dans sa partie 1 : Exigences Générales, la norme n'exige pas formellement d'un superviseur une compétence technique adaptée aux Sites et Sols pollués. Il peut, par exemple, présenter une équivalence Bac + 5 en BTP et avoir conduit pendant 3 ans des travaux intégrant une phase en gestion des terres polluées correspondant à la définition du chef de projet. En revanche, certains investissements onéreux et inutiles sur de nombreuses affaires sont systématiquement exigés. C'est le cas d'un explosimètre ou d'un détecteur de gaz (PID), par exemple, qui se louent en cas de besoin ponctuel.

Le litige sur la procédure de révision de la norme

La procédure de révision de la norme a été entachée de nombreuses irrégularités qui signent un désir de passage en force :

- Un président de la commission de normalisation présidant également le comité de la marque LNE SSP donc en proie à un conflit d'intérêt
- A l'instar des industriels privés les petites structures n'ont pas été représentées dans la commission destinée à établir un consensus entre toutes les parties concernées
- L'enquête publique a été menée de manière irrégulière (elle a été biaisée)
- Le consensus n'a pas été obtenu
- Les règles de libre concurrence ne sont pas respectées
- Les règles de certifications ouvrent la porte aux conflits d'intérêt car une même structure peut être certifiée en étude et en travaux
- La libre accessibilité de la norme rendue obligatoire n'a pas été respectée
- Une complexification de la réglementation favorisant l'opacité.

Le GIF, l'OCEP et l'UCIE ont introduit un recours au Conseil d'Etat en vue

1°) d'annuler pour excès de pouvoir l'arrêté du 19 décembre 2018 du ministre chargé de l'environnement et du ministre chargé de l'économie fixant les modalités de la certification

2°) d'annuler pour excès de pouvoir la décision du directeur général de l'Association Française de Normalisation de publication et d'homologation de la norme NF X31- 620 et sa décision du 4 février 2019 rejetant leur demande tendant au retrait de cette décision ;

Notre groupement a bénéficié d'une procédure à l'essais d'audition devant le Conseil d'Etat. Cette audition a eu lieu le 12 avril dernier en visioconférence.

L'intervention du GIF devant le Conseil d'Etat

Nous avons globalement présenté les membres du GIF comme des professionnels :

GÉOLOGUES INDÉPENDANTS DE FRANCE - G.I.F.

Syndicat professionnel

40 impasse de l'Escale – 30 340 SAINT PRIVAT DES VIEUX
Tél : 06 27 49 22 72 - www.geologues-conseil.fr

- *nettement expérimentés*
- *généralement pluridisciplinaires*
- *partageant dans leurs domaines respectifs le même amour du métier*
- *assumant pleinement la responsabilité de leurs études et des moyens à mobiliser pour les optimiser*

Afin de fixer les idées des juristes du Conseil d'Etat nous nous sommes définis, en Sites et Sols Pollués, comme les médecins généralistes de l'unité foncière, parfois médecins du travail qui déterminent la compatibilité du « patient » avec l'exercice d'une activité donnée.

Nous avons remarqué que la norme, dans son état actuel, est inadaptée à une typologie d'affaires courantes en projets d'aménagement, relatives à des unités foncières à passif environnemental moyen, présentant une problématique globale qui exige une approche pluridisciplinaire. Que, par conséquent, elle n'est pas représentative de l'ensemble des unités foncières abordées mais uniquement des cas extrêmes relatifs aux ICPE.

Nous avons laissé l'UCIE et l'OCEP développer plus précisément le volet 5 de la norme (ATTES - Exigences pour la réalisation des attestations de prise en compte des mesures de gestion de la pollution des sols et des eaux souterraines dans la conception des projets de construction ou d'aménagement) : son caractère discriminatoire et la manière dont elle est « passée en force ».

Résultat

Le Conseil d'Etat a donné raison à nos syndicats professionnels par décision du 21 Juillet 2021. Les décisions du 19 décembre 2018 et du 4 février 2019 du directeur général de l'Association Française de Normalisation de publication et l'arrêté du 19 décembre 2018 du ministre chargé de l'environnement et du ministre chargé de l'économie sont annulés. Ces annulations prennent effet le 1er mars 2022.

Commentaire

L'UCIE et l'OCEP, à travers leurs présidents respectifs, ont mobilisés séparément beaucoup d'énergie en courriers et déplacements depuis 2018, en amont du recours devant le Conseil d'Etat. L'OCEP est à l'origine d'une certification alternative sans reconnaissance officielle et se bat pour que le statut d'expert indépendant en SSP soit officiellement défini et établi. Notons qu'Hubert Bonin (OCEP) et Thierry Blondel (UCIE) sont tous deux experts judiciaires.

Bien que de taille plus modeste, le GIF regroupe également des acteurs en Sites et Sols Pollués. Ils ont réussi à exprimer leur conception du métier devant les plus hautes instances de l'Administration, contribuant à faire plier l'AFNOR, le ministère chargé de l'environnement et le ministère chargé de l'économie. Cette réussite constitue un précédent qui montre que le GIF peut impacter l'administration malgré sa petite taille à condition de se ménager les bons partenaires.

Le GIF est désormais considéré par L'UCIE et l'OCEP comme un acteur avec lequel il faut compter pour réécrire la norme en Sites et Sols Pollués.